



APG Conseil et Placement

CONSEIL EN GESTION DE PATRIMOINE

Conseil en gestion de patrimoine
Adhérent de la Chambre Nationale des Conseils en Gestion Patrimoine

Société à Responsabilité Limitée à Associé Unique
Au capital de 2000 euros
SIREN n° 830064135 RCS Bourges

La Ferranderie – Beaugrenard – 18320 SAINT HILAIRE DE GONDILLY

Mobile : 06 59 55 83 52

Fixe : 02 48 80 26 35

E-Mail : v.audoux@apgconseil.fr

Site Internet : www.apgconseil.fr

Document de présentation du Cabinet

Conformément au Document d'Entrée en Relation

Activités réglementées

Le cabinet APG Conseil et Placement est immatriculé au registre unique des intermédiaires en assurance, banque et finance (ORIAS) sous le numéro 17004254 (qui peut être consulté sur le site www.orias.fr) et exerce les activités réglementaires suivantes :

Conseiller en investissements financiers

Conseiller en Investissements Financiers (CIF) adhérent de la Chambre Nationale des Conseils en Gestion de Patrimoine (www.cncgp.fr), association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (www.amf-france.org)

Les conseils donnés en matière de conseil en investissements financiers sont rendus de manière non-indépendante et reposent sur une **analyse restreinte des différents types d'instruments financiers**. La rémunération se fait par honoraires et/ou par commissions sur les instruments financiers.

Etablissements promoteurs de produits mentionnés au 1° de l'article L.341-3 du code monétaire et financier (notamment établissements de crédit, établissements de paiement, entreprises d'assurance et sociétés de gestion d'organismes de placement collectif) avec lesquels le cabinet entretient une relation significative de nature capitalistique ou commerciale : **Néant**

Démarchage bancaire et financier

Identité du ou des mandants pour lesquels le conseil en gestion de patrimoine exerce une activité de démarchage : Perial, Sofidy, Nortia invest, Alpheys, Eiffel, France Valley, EPSSENS.

Courtage en assurance

Courtier en assurance positionné dans la **catégorie « b »** n'étant pas soumis à une obligation contractuelle de travailler exclusivement avec une ou plusieurs entreprises d'assurance qui propose un service de recommandation personnalisée, en expliquant au client pourquoi, parmi plusieurs contrats, ou plusieurs options au sein d'un contrat, un ou plusieurs contrats ou options correspondent le mieux à ses exigences et à ses besoins

Entreprises avec lesquelles le courtier peut travailler et travaille : **cf liste p.3**

Entreprises avec lesquelles il existe un lien financier (si le courtier détient une participation directe ou indirecte > à 10 % des droits de vote ou du capital d'une entreprise d'assurance ou si une entreprise d'assurance détient une participation directe ou indirecte > à 10 % des droits de vote ou du capital du courtier) : **Néant**

Courtage en opérations de banque et en services de paiement

Etablissement(s) de crédit ou de paiement représentant plus de 33% du chiffre d'affaires au titre de l'activité d'intermédiation en N-1 : **Néant**

Etablissement(s) avec lesquels il existe un lien financier (si le courtier détient une participation, directe ou indirecte, supérieure à 10 % des droits de vote ou du capital d'un établissement de crédit, de financement ou de paiement) : **Néant**

Nombre et nom des établissements de crédit ou de paiement avec lesquels le courtier travaille : **Cf liste p.3**

Le montant de la rémunération perçue de l'établissement de crédit, de financement ou de paiement et ses modalités de calcul vous seront communiqués avant la souscription.

Transaction sur immeubles et fonds de commerce

Titulaire de la carte professionnelle de transaction sur immeubles et fonds de commerce n° CPI 18012017000020317 délivrée à Bourges par la CCI du Cher.

NE PEUT RECEVOIR AUCUN FONDS, EFFET OU VALEUR pour le compte de tiers.

Service de conseil portant sur un contrat de crédit immobilier

Le montant de la rémunération perçue au titre du service de conseil vous sera communiqué préalablement.

Liste des établissements promoteurs des produits préconisés par le Cabinet

Compagnies d'assurances / Courtiers grossistes	Banques (comptes titres, PEA, FIP, FCPI, SCPI...)
La Mondiale Partenaire / SPIRICA / APRIL	Inter invest / La Française AM / InterGestion / Sogenial
CNP / AEP / SWISS LIFE / Suravenir VIE Plus	Sofidy / Perial / Primonial / Urban Premium
ENTORIA / AVIVA / ALPTIS / IAssure	PAREF Gestion / Thomas Lloyd / Nortia Invest
Digital Insure Risques spéciaux	
Autres / Plateformes	Immobilier
Alpheys / Nortia / Bacchus (GFV) /	Altarea Cogedim / Cerenicimo / Ed. Denis
France Valley (GFF-GFI) / Eiffel Invest	La Référence Pierre / I Sélection
EPSENS / ERES Groupe (épargne retraite et salariale)	Promoteurs locaux selon besoins clients

Ces établissements permettent d'avoir accès aux OPCI, SCPI et OPCVM de nombreuses sociétés de gestion (Lazard Frères Gestion, Rothschild&Cie, Carmignac, DNCA, La Financière de l'Echiquier, M&G, Clartan associés, Varenne Capital Partners, Dorval, Comgest, Invest Latitude, ODDO, Pictet, Sycomore, Mandarine, Sofidy, ...)

Informations sur les modes de communication

Dans le cadre de notre relation contractuelle, nous pourrions communiquer par courrier postal.

L'utilisation d'un autre moyen de télécommunication fera l'objet d'un accord préalable de votre part.

Protection des données personnelles

Dans le cadre des prestations de services que nous vous offrons, vos données personnelles sont collectées, traitées et conservées par APG Conseil et Placement – La Ferranderie – 18320 ST HILAIRE DE GONDILLY (RCS Bourges 830 064 135) qui agit en qualité de responsable de traitement au sens du Règlement général sur la protection des données personnelles (UE) 2016/679 (« RGPD »).

Ces traitements de données nous permettent :

- De vous fournir les prestations qui ont été convenues, afin de permettre l'exécution de notre relation contractuelle.
- D'exercer et de défendre nos droits en justice, conformément à l'intérêt légitime de APG Conseil et Placement d'assurer sa défense dans le cadre de litiges et contentieux.

Les données traitées sont celles que vous nous transmettez dans le cadre de l'exécution de nos prestations et qui sont strictement nécessaires à cette fin, et notamment votre nom, prénom, adresses mail et postale, numéro de téléphone, date et lieu de naissance, ainsi que les données relatives à votre situation professionnelle, à votre situation familiale et à votre situation financière.

Vos données personnelles sont traitées au sein d'APG Conseil et Placement par les seules personnes ayant besoin d'en connaître. Ces données sont également susceptibles d'être transmises aux sous-traitants techniques de APG Conseil et Placement (prestataires de services informatiques et prestataires d'archivage) et à des partenaires effectuant une activité complémentaire de conseil en gestion de patrimoine, lorsque cela est nécessaire. Vos données ne font pas l'objet de transferts en dehors de l'Union Européenne.

Les données collectées seront conservées pendant toute la durée de notre relation contractuelle et ensuite archivées pendant un délai de dix (10) ans, sauf obligation légale différente qui nous imposerait de conserver les données plus longtemps. En toute hypothèse, en cas de litige avec APG Conseil et Placement, les données seront conservées jusqu'à ce que celui-ci fasse l'objet d'un règlement amiable et à défaut, jusqu'à la prescription de l'action en justice correspondante ou jusqu'à épuisement des voies de recours.

Vous disposez sur ces données d'un droit d'accès, de rectification, et de limitation, ainsi que d'un droit d'opposition et de portabilité, dans les conditions prévues par le RGPD. Si vous souhaitez exercer ces droits, vous pouvez nous contacter à l'adresse mail suivante : v.audoux@apgconseil.fr.

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits informatiques et Libertés ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation en ligne à la CNIL ou par courrier postal.

Assurance professionnelle

Assurance RCP et Garantie Financière : MMA IARD Assurances Mutuelles / MMA IARD, 14 boulevard Marie et Alexandre Oyon, 72030 Le Mans Cedex 9.

Litige

En cas de litige ou de réclamation du client, les parties contractantes s'engagent à rechercher en premier lieu un arrangement amiable.

Vous pouvez adresser une réclamation à votre conseiller habituel qui disposera de 10 jours pour en accuser réception, puis de 2 mois à compter de sa réception de la réclamation pour y répondre.

A défaut d'arrangement amiable, les parties pourront en second lieu saisir le médiateur de la consommation :

- Pour l'activité CIF : L'AMF – L'Autorité des Marchés Financiers, Madame Marielle COHEN-BRANCHE, 17 place de la Bourse 75082 Paris Cedex 02 ou <https://www.amf-france.org/fr/le-mediateur> ;

- Pour les autres activités : Centre de Médiation et d'Arbitrage de Paris (CMAP), Service Médiation de la consommation, 39 avenue Franklin D. Roosevelt 75008 PARIS ou <https://www.cmap.fr/offre/un-consommateur/>

En cas d'échec, le litige pourrait être porté devant les tribunaux compétents.

Autorités de tutelle

Au titre de l'activité de conseil en investissements financiers : AMF – Autorité des Marchés Financiers – 17 place de la Bourse 75082 Paris Cedex 02

Au titre de l'activité d'intermédiaire en assurance et d'intermédiaire en opérations de banque et service de paiement : ACPR – Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution – 4 place de Budapest CS 92459 75436 Paris cedex 09

Je soussigné(e) atteste avoir pris connaissance du présent document d'entrée en relation.

Fait à le

Signature du client / de la cliente